



ORDRE DU JOUR DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, À ÊTRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI, 7 DÉCEMBRE 2009 À 19 h 30.**

01 - Ordre du jour

01.01 Approbation de l'ordre du jour.

02 – Déclaration / Proclamation

02.01 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

04 – Procès-verbaux

04.01 Approuver les versions française et anglaise du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 16 novembre 2009.

05 – Période de questions

10 – Réglementation

10.01 Avis de motion pour des règlements à être subséquemment adoptés.

1. Règlement modifiant le règlement n° PC-2454 sur le contrôle intérimaire de la Ville de Pointe-Claire.
2. Règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau ainsi que le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire, pour l'exercice financier 2010.
3. Règlement modifiant le règlement n° PC-2748 concernant la constitution d'un fonds de roulement en augmentant celui-ci de 250 000\$.

10.02 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 3, avenue Bowling Green la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur de 4,37 m (14,33') au lieu de la hauteur maximale permise de 3,7 m (12,1') (M. Campbell et H. Schwartz) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).

10.03 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 575, boulevard Saint-Jean l'installation d'une clôture dans la marge avant secondaire au lieu qu'elle soit en marge latérale ou arrière (Mazda Pointe-Claire) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).

10.04 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 114, avenue Empress (F. Fraticelli) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*) :

- a. un agrandissement d'un étage situé à 2,3 m (7,5') de la ligne de propriété arrière au lieu de la distance minimale requise de 7,5 m (24,6');
- b. un agrandissement d'un étage construit sur poteaux à 4,58 m (15,0') de la ligne de propriété arrière au lieu de la marge minimale requise de 7,5 m (24,6');
- c. une gloriette en bois située à 0,3 m (0,98') de la ligne de propriété arrière et à 0,2 m (0,6') de la ligne latérale, au lieu de la distance minimale requise de 1 m (3,3') des lignes de propriété latérale et arrière.

10.05 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'adoption du plan de réutilisation du sol à la suite de la démolition d'une maison située au 141, avenue King (J. Makkonen et K. Dohrendorf) (règlement 2628-9).

10.06 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'un agrandissement pour la propriété située au 155, avenue Broadview (P. Bélanger) (règlement 2628-9).

10.07 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement au remplacement du matériau de revêtement pour la propriété située au 111, avenue de la Baie-de-Valois (A. Artin et N. Palancia Artin) (règlement 2628-9).

- 10.08 Adopter un premier projet de règlement modifiant le règlement numéro 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour permettre certains usages dans les zones N222 et N247 (avenues Oneida et Leacock).
- 10.09 Adopter un premier projet de règlement modifiant le règlement numéro 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour simplifier les règles d'affichage dans la zone C350 (Méga-Centre Des Sources).
- 10.10 Adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de construction numéro 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour permettre sur le lot 2 528 848 la construction d'une véranda de 279,72 pieds carrés sur pieux (zone Ra 145 – 155 avenue Broadview).
- 10.11 Adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement PC-2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.
- 10.12 Approuver les recommandations contenues dans le procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 27 octobre 2009.

20 – Administration et finances

- 20.01 Accorder un soutien financier de 38 425\$ à différentes associations sportives représentant la contribution de la Ville de Pointe-Claire.
- 20.02 Émission d'obligations pour un montant de 14 000 000\$ à être datées du 22 décembre 2009 :
- a) Modifications de concordance en regard des règlements compris dans l'émission;
 - b) Émission des obligations pour un terme plus court.
- 20.03 Dépôt de la liste des engagements de crédits (commandes) du 26 octobre 2009 au 30 novembre 2009 et de la liste des virements budgétaires au 30 novembre 2009, telles que préparées par la trésorière.
- 20.04 Approuver le remboursement d'une dépense de 1015,88 \$ encourue par le maire, monsieur Bill McMurchie.
- 20.05 Approuver la nomination des personnes ci-dessous mentionnées pour le Comité consultatif de Stewart Hall pour une période de trois (3) ans à compter du 1^{er} janvier 2010 :
- Cameron Tilson
 - Nicole Audesse
 - Joan Mullen
- 20.06 Autoriser la participation de Mme Micheline Bélanger, chef de division - Activités culturelles au 23^e congrès annuel de La Bourse Rideau qui aura lieu à Québec, Québec du 14 au 18 février 2010.

30 – Contrat

- 30.01 Octroyer un contrat de 94 109,53\$ pour la location d'un boteur sur chenilles à basse pression au sol avec opérateur, pour la saison d'hiver 2009-2010 à la société «Entreprise Vaillant (1994)» (appel d'offres PT90008).
- 30.02 Octroyer un contrat de 31 443,22\$ pour des services d'entretien et d'assistance techniques de divers logiciels et progiciels pour l'année 2010 à la société «GFI Solutions d'Affaires inc.» (appel d'offres SE100000).
- 30.03 Autoriser une dépense additionnelle de 76 485,11\$ relativement aux travaux de reconstruction de l'avenue Westcliffe et de ses services, entre les avenues Hastings et Winthrop à la société «Construction Louisbourg Ltée.» (appel d'offres PG80006).
- 30.04 Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et la Ville de Montréal concernant l'exploitation de l'Usine de traitement de l'eau.

50 – Ressources humaines

- 50.01 Autoriser la nomination temporaire, en vue de la permanence de M. Gilles Caron au poste de Surintendant adjoint à l'Usine de traitement de l'eau à compter du 16 novembre 2009.
- 50.02 Approuver la permanence de monsieur Rock Parenteau au poste d'électrotechnicien à la division de l'Usine de traitement de l'eau du service de l'Ingénierie et du Traitement de l'eau à compter du 7 décembre 2009.
- 50.03 Approuver la permanence de monsieur Claude Beauregard au poste de technicien à la division de l'Usine de traitement de l'eau du service de l'Ingénierie et du Traitement de l'eau à compter du 7 décembre 2009.

60 – Varia

70 – Levée de la séance